Nations Unies S/PV.9351



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9351° séance Lundi 19 juin 2023, à 10 heures New York

Président: (Émirats arabes unis) Albanie M. Hoxha Membres: M. Sénéchal de Goffredo Junior M. Dai Bing Équateur.... M. Pérez Loose M. DeLaurentis Fédération de Russie..... M. Polyanskiy Mme Broadhurst Estival France.... Mme Ngyema Ndong Gabon.... Ghana.... M. Korbieh M. Ishikane Mme Frazier Malte Mozambique.... M. Afonso M. Hauri Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (parle en arabe) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; et M^{me} Abeir Imneina, Directrice du Washm Center for Women's Studies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bathily, de M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ainsi que de M^{me} Imneina.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité pour aborder la situation en Libye.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères condoléances aux familles des migrants qui ont perdu la vie dans le naufrage d'un bateau parti de Tobrouk, en Libye, et qui a coulé en mer Méditerranée mercredi dernier. Je souhaite également un prompt rétablissement aux personnes rescapées. Cette tragédie nous rappelle avec force notre devoir collectif de trouver une solution à tous les aspects de la crise en Libye, qui a des répercussions sur d'autres parties du monde.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté, en avril (voir S/PV.9306), j'ai continué à dialoguer avec un large éventail de parties prenantes libyennes dans le cadre de l'initiative que j'ai annoncée en février dernier visant à permettre la tenue d'élections couronnées de succès. Ces parties prenantes sont notamment des acteurs institutionnels, à savoir les membres et le Chef du Conseil présidentiel, la Chambre des députés, le Haut Conseil

d'État, le Gouvernement, la Haute Commission électorale nationale et le Conseil supérieur de la magistrature. J'ai également échangé avec des conseils municipaux, des partis politiques, des groupes de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, des milieux universitaires et des groupes professionnels tels que des avocats, des chefs d'entreprise et des organisations. En outre, je continue de m'entretenir avec le commandement général de l'Armée nationale libyenne, la Commission militaire conjointe 5+5 et les entités chargées de la sécurité des trois régions de la Libye pour les encourager à s'engager dans le processus électoral dans un esprit de compromis et de réconciliation nationale.

Entre le 22 mai et le 6 juin, le comité « 6+6 », chargé par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État d'établir définitivement les lois électorales, s'est réuni à Bouznika, au Maroc. Le Royaume du Maroc a accueilli les réunions sur son territoire. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a chargé une équipe technique composée de spécialistes des questions électorales, constitutionnelles et de genre de conseiller le comité. Le 6 juin, le comité a annoncé qu'il était parvenu à un accord sur les projets de loi relatifs aux élections présidentielle et législatives. Nous reconnaissons que les efforts du comité « 6+6 » ont constitué une avancée importante, bien qu'ils n'aient pas suffi à régler les questions les plus controversées et à permettre la tenue effective d'élections. Depuis lors, nous constatons une myriade de réactions mitigées chez les parties prenantes libyennes sur les textes convenus, ce qui montre que les principales questions demeurent fortement contestées.

En outre, tout en reconnaissant que la proposition de loi représente une avancée notable, la Haute Commission électorale nationale a officiellement écrit à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État pour faire part de ses inquiétudes au sujet des graves lacunes et déficiences techniques des projets de loi. Nous avons personnellement procédé à l'examen de ces textes et avons relevé au moins quatre problèmes principaux à cet égard. Les questions les plus controversées sur le plan politique sont, premièrement, les conditions à remplir pour se porter candidat à l'élection présidentielle; deuxièmement, l'obligation d'organiser un second tour de l'élection présidentielle, même si un candidat obtient plus de 50 % des voix, qui sont requises pour gagner; troisièmement, les clauses stipulant qu'en cas d'échec du premier tour du scrutin présidentiel, les élections législatives ne se tiendront pas ; et, quatrièmement, une disposition exigeant la mise en place d'un nouveau gouvernement intérimaire avant la tenue des élections.

Grâce à d'intenses efforts de plaidoyer, le projet de loi prévoit qu'au moins 20 % des sièges à la Chambre des députés seront réservés aux femmes. Toutefois, il n'attribue aux femmes que 6 sièges sur 90 au Sénat. Les conditions à remplir pour se porter candidat à l'élection présidentielle, le lien entre l'élection présidentielle et les élections parlementaires ainsi que la question de la formation d'un nouveau gouvernement unifié sont des questions très controversées, qui doivent préalablement faire l'objet d'un accord politique entre les principales parties prenantes et formations de l'échiquier politique libyen. Sinon, il est presque certain que les dispositions y relatives ne pourront pas être mises en œuvre et pourraient même déclencher une nouvelle crise.

Pour épargner au peuple libyen et à la région cette sombre perspective, il est essentiel de prendre des mesures pour surmonter les désaccords persistants et de longue date sur ces questions. Dans un esprit de compromis, les principaux décideurs du pays doivent privilégier l'intérêt supérieur du peuple libyen et parvenir à un accord politique sur ces questions. En l'absence de tels compromis, le processus électoral risque de se retrouver dans une impasse en raison de ces questions controversées, comme cela a été le cas en 2021, ce qui exacerberait la polarisation et pourrait même déstabiliser le pays. J'appelle donc les membres du Conseil à exercer davantage de pression sur les acteurs concernés et à user de leur influence, collectivement et individuellement, pour que ceux-ci fassent preuve de la volonté politique nécessaire en vue de la tenue d'élections réussies dans leur pays.

Sur le plan de la sécurité, la situation est restée relativement calme à Tripoli. Les opérations menées actuellement par le Gouvernement contre les trafics de drogue, d'armes, de carburant et d'êtres humains à Zaouiya et dans les régions avoisinantes ont donné lieu à des allégations selon lesquelles elles cachaient des motivations politiques et risquent par conséquent de compromettre la stabilité relative en Tripolitaine. Le 25 mai, le Ministère de la défense a lancé une campagne aérienne qui, selon les informations fournies, s'inscrit dans le cadre d'une opération menée par les services d'ordre contre les réseaux criminels dans la ville et les localités situées le long de la route côtière entre Tripoli et la frontière tunisienne. Le 29 mai, le Ministère a annoncé le début de la deuxième phase de l'opération, qui est toujours en cours. Au 11 juin, selon les informations disponibles, il y avait eu 23 bombardements aériens, qui ont fait des blessés parmi les civils et détruit une infirmerie. Même si une partie de la population de la région n'a cessé d'appeler les autorités à s'attaquer à l'insécurité engendrée par le fléau du trafic de

drogue et d'armes et de la traite d'êtres humains, certains s'inquiètent que la conduite d'opérations de type militaire dans un environnement urbain densément peuplé ne présente de nombreux risques susceptibles d'aggraver les conditions de sécurité. Je lance à nouveau un appel aux autorités pour qu'elles fassent de la protection des civils une priorité absolue au cours de ces opérations.

Entre-temps, dans le Sud, le conflit au Soudan suscite des inquiétudes quant à ses effets potentiellement déstabilisateurs sur la Libye, notamment la possibilité de voir affluer des réfugiés et le passage d'éléments armés d'un pays à l'autre. Nous suivons la situation de près et j'ai assuré les autorités libyennes que l'ONU était prête à leur apporter son concours, tout en soulignant qu'il est impératif de fournir une protection humanitaire aux réfugiés fuyant la guerre. Les Libyennes et les Libyens craignent également que si le conflit au Soudan se prolonge, il ne fasse tache d'huile et entraîne de nouveaux défis pour la stabilité de la Libye et de la région. Cela pourrait compliquer le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen, que nous nous employons activement à obtenir.

Dans ce contexte délicat, le dialogue entre les entités chargées de la sécurité et les acteurs militaires libyens, que j'ai facilité, se poursuit. J'ai récemment facilité une réunion entre la Commission militaire conjointe 5+5 et les formations armées à Tripoli, Sabha et Benghazi. Ces réunions, qui ont rassemblé les parties belligérantes pour la première fois depuis le début de la crise en 2011, ont suscité des attentes parmi la population libyenne et créé une certaine dynamique qu'il faut préserver et faire croître. Indépendamment de leur affiliation, les entités chargées de la sécurité et les acteurs militaires se sont engagés publiquement à appuyer le processus électoral, à en accepter les résultats, à rejeter toute forme de violence et à assurer la protection des civils. J'ai l'intention d'élargir ce dialogue en organisant ce genre de réunions dans d'autres villes, dans les trois régions, afin d'obtenir de nouveaux engagements de la part de ces acteurs, et leurs actions sur le terrain doivent correspondre aux engagements qu'ils auront pris.

Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail continuent de servir de cadre général à l'appui de la communauté internationale aux volets du dialogue intralibyen. Deux réunions en présentiel ont été organisées pour la première fois en Libye en mai. Le 22 mai, les Coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme ont organisé

23-17640 3/21

une session plénière en présentiel à Tripoli, conjointement avec le Conseil présidentiel. La présence de tous les membres du Conseil présidentiel témoigne de leur volonté d'intégrer les droits humains dans l'ensemble du processus politique. Au cours de cette réunion, j'ai souligné qu'un espace civique ouvert avec une société civile active et des institutions garantes de l'état de droit indépendantes sont des facteurs essentiels à la tenue d'élections, à la stabilité à long terme et à la réconciliation nationale en Libye. La session s'est achevée par la signature d'une déclaration d'intention, entre le Conseil présidentiel et les Coprésidents du groupe de travail, visant à faire des droits humains un pilier central du processus politique et de réconciliation en Libye, et à établir un dialogue régulier et inclusif pour faire progresser les droits humains en Libye.

Le 24 mai, j'ai également coprésidé, avec la Türkiye, la première séance plénière en présentiel du groupe de travail sur la sécurité, à laquelle ont participé la Commission militaire conjointe 5+5, les Coprésidents du groupe de travail sur la sécurité et d'autres membres du Comité international de suivi de la situation en Libye. Cette séance s'inscrivait dans le prolongement de nos efforts pour soutenir l'application du cessez-le-feu et la réunification des institutions militaires et de sécurité. Je salue les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 en vue de poursuivre son dialogue afin de rétablir l'unité et la confiance entre les acteurs militaires et du secteur de la sécurité.

Sur le plan économique, je me félicite des conclusions de la consultation au titre de l'article IV entre le Fonds monétaire international (FMI) et les autorités libyennes, après une interruption de 10 ans. Nombre de ses recommandations renforcent les appels lancés aux dirigeants libyens pour qu'ils améliorent l'équité, la responsabilité et la transparence dans la gestion et le contrôle des ressources de l'État et pour qu'ils réalisent des progrès tangibles dans l'unification de la Banque centrale de Libye. Ces questions sont pertinentes dans le cadre des efforts visant à dégager un consensus sur les élections, notamment sur le fait de garantir des conditions égales pour tous les candidats. La MANUL soutiendra la mise en oeuvre des recommandations convenues entre le FMI et la Libye, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail chargé des questions économiques issu du processus de Berlin, et veillera à ce qu'elle progresse de manière à donner une impulsion au volet politique.

En ce qui concerne les droits humains, j'ai constaté une augmentation préoccupante des contrôles excessifs effectués par les organismes de sécurité qui, avec d'autres acteurs, restreignent les droits fondamentaux, notamment la liberté de réunion et la liberté de circulation. L'Agence de sécurité intérieure a récemment introduit une nouvelle procédure qui réduit la liberté de circulation des femmes en exigeant que celles qui partent seules d'un aéroport libyen de la région occidentale remplissent un formulaire indiquant la raison de leur voyage à l'étranger sans accompagnateur masculin. Cette procédure discriminatoire suscite des inquiétudes chez les femmes et d'autres citoyens. Nous soutenons leur appel à révoquer cette procédure.

La décision prise par le Gouvernement d'unité nationale le 22 mai de créer un comité pour réglementer les organisations de la société civile sur la base de la loi n° 19 de 2001, une loi historique restrictive qui établit le contrôle de l'État sur les activités de la société civile, est tout aussi alarmante. Toute loi ou réglementation régissant la société civile doit être conforme aux garanties nationales et internationales en matière de droits humains. Ces nouvelles restrictions imposées à la société civile et à la liberté de circulation des femmes sont particulièrement inquiétantes dans un pays qui s'efforce d'organiser des élections ouvertes à tous et de parvenir à la réconciliation nationale, au titre lesquelles les femmes et la société civile jouent un rôle essentiel.

Je suis également très préoccupé par les mesures qui contreviennent aux garanties fondamentales d'un procès équitable, par lesquelles les acteurs de la sécurité arrachent des aveux à des personnes détenues et les publient sur les médias sociaux. Il s'agit d'une violation flagrante des lois libyennes et internationales qui offrent une protection contre l'auto-incrimination et les aveux obtenus sous la contrainte. J'appelle tous les dirigeants libyens à faire preuve de plus de tolérance entre eux et à l'égard de leurs concitoyens. Je les invite également à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale. La libération des détenus doit être un pilier de cet engagement.

Comme les membres peuvent le constater, le processus politique en Libye a une fois de plus atteint un stade critique. Je voudrais réitérer le message que je n'ai eu de cesse de diffuser en Libye : des élections réussies nécessitent non seulement un cadre juridique, mais aussi un accord politique qui garantisse la participation de toutes les principales parties prenantes. D'ici à mon prochain exposé au Conseil, j'ai l'intention d'intensifier les négociations et de réunir les principales parties prenantes, ou leurs représentants de confiance, afin de parvenir à un règlement définitif sur les questions les plus litigieuses, de rendre les projets de loi applicables et de

permettre la tenue d'élections réussies grâce à un accord politique inclusif.

Si nous appuyons tous les appels à la non-ingérence et le principe d'une solution interlibyenne comme base de tout instrument efficace pour instaurer une paix et une stabilité durables, ces mots d'ordre ne doivent pas rester de simples slogans visant à cacher une intention de prolonger le statu quo au détriment des aspirations du peuple libyen à des institutions légitimes et à la prospérité. La prolongation du statu quo est préjudiciable aux intérêts du peuple libyen. Elle est lourde de conséquences pour la Libye et ses voisins. Il est impératif que l'engagement du Conseil en faveur du mandat qu'il confie à la MANUL se traduise par une pression accrue et ciblée sur les acteurs, en parlant véritablement d'une seule voix et en agissant en conséquence pour écarter les fauteurs de troubles du processus de relèvement complet de la Libye.

Je renouvelle mon appel à tous les partenaires régionaux et internationaux pour qu'ils aident réellement les dirigeants libyens à œuvrer ensemble au relèvement de leur patrie et à répondre à l'appel des citoyens libyens ordinaires qui aspirent à la paix, à la prospérité et à la réconciliation nationale.

Le Président (parle en arabe) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-deur Ishikane.

M. Ishikane (Japon) (parle en anglais): Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le rapport couvre la période du 19 avril au 19 juin 2023, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a répondu à une lettre de l'Union européenne relative à l'exception prévue au paragraphe 9 de la résolution 2095 (2013). Le Comité examine également une lettre de la Libye, soumise en réponse à une lettre antérieure du Comité, concernant certains aspects de l'application de l'embargo sur les armes.

S'agissant des mesures visant à empêcher l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye, et pour faire suite à mon précédent rapport au Conseil (voir S/PV.9306), le Comité a envoyé une lettre à la Libye au sujet du référent du Gouvernement libyen, conformément à la résolution 2146 (2014). S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de décision négative concernant la notification soumise par le Royaume-Uni au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a également apporté des précisions sur le champ d'application du gel des avoirs, à la demande de la Belgique.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a reçu une notification de voyage de M^{me} Aisha Kadhafi, qui est inscrite sur la liste, pour un voyage entre Oman et l'Arabie saoudite, en vertu d'une dérogation accordée précédemment pour un nombre illimité de voyages pour motifs humanitaires pendant une période de six mois. Le Comité a par la suite été informé de ce voyage dans une lettre de l'Arabie saoudite, le pays de destination, et la personne concernée lui a confirmé qu'elle était retournée à Oman. Au cours de la période considérée, le Comité a prolongé pour la cinquième fois la demande de dérogation de six mois accordée à des fins humanitaires à trois personnes inscrites sur la liste du Comité: M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, M^{me} Aisha Kadhafi et M. Mohammed Kadhafi.

Pour ce qui est de la liste des sanctions, le Comité a reçu une neuvième communication du point focal pour les demandes de radiation de la liste établie conformément à la résolution 1730 (2006), relative à la demande de radiation présentée par un individu inscrit sur la liste, qui explique la position de son pays d'origine. Je tiens à préciser qu'alors que la procédure de radiation de la liste par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation est en cours, la Libye a également présenté une demande distincte de radiation de la liste concernant la même personne, comme cela a été signalé précédemment. Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu, par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation, une demande de dérogation à l'interdiction de voyager de la part d'une deuxième personne, dont le nom est actuellement inscrit sur la liste des sanctions du Comité comme faisant l'objet d'un gel des avoirs et d'une interdiction de voyager.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une lettre du Groupe d'experts sur la Libye concernant ses futurs voyages prévus en Libye, que le Comité est en train d'examiner. Enfin, je tiens à souligner que le Comité reste déterminé à faciliter l'application des mesures que j'ai mentionnées et à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

23-17640 5/21

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Ishikane de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Imneina.

M^{me} Imneina (parle en arabe): Je souhaite commencer ma déclaration en remerciant le Conseil de sécurité de m'avoir invitée à participer à cette séance et de donner à la société civile l'occasion d'informer le Conseil sur la situation des droits humains en Libye sous l'angle des questions de genre.

Je m'appelle Abeir Imneina et je suis professeure à l'Université de Benghazi et Directrice du Washm Center for Women's Studies. Je m'intéresse également aux questions relatives aux droits humains en général et aux questions de genre en particulier. Je voudrais présenter aujourd'hui au Conseil les priorités urgentes de la société civile en vue d'instaurer une stabilité véritable et durable en Libye en créant un environnement qui garantisse la liberté de travailler et de s'exprimer et qui contribue au développement, à la reconstruction et au renforcement de la paix sociale.

Avant de poursuivre, je voudrais décrire les caractéristiques de la situation actuelle en Libye. Celle-ci est notamment marquée par la prolifération des armes, la faiblesse et la division des institutions gouvernementales et de multiples formes d'extrémisme ; une impasse politique causée par le report répété des élections, en particulier des élections législatives; un retard inacceptable dans l'organisation d'un référendum sur le projet de constitution en vue de mettre fin aux phases de transition qui n'ont pas abouti à la stabilité souhaitée; un déséquilibre démographique dans le sud de la Libye, en raison de l'absence de contrôle des frontières dans le sud et de l'ingérence étrangère flagrante qui viole la souveraineté de la Libye ; la corruption généralisée dans les sphères politique, de la gouvernance et de la sécurité, qui entrave tous les processus électoraux ou projets visant à parvenir à la stabilité et à rejeter le système de l'État-client ; et un discours religieux extrémiste dominant qui s'oppose à la démocratie et à la participation des femmes à l'élaboration des politiques publiques à tous les niveaux.

Cela étant posé, je voudrais rappeler aux membres la réalité à laquelle est confrontée la société civile en Libye. Nous subissons le pouvoir dominant qu'exercent les institutions nationales sur le droit des personnes de se réunir, de s'associer et de travailler à travers les lois en vigueur, ce qui a non seulement réduit l'espace des libertés publiques, comme le stipule la déclaration constitutionnelle provisoire, mais également restreint la liberté

d'expression et de mouvement et le droit d'appartenir à n'importe quelle organisation de la société civile. La société civile, y compris les syndicats, les fédérations et les organisations du monde du travail, paye les conséquences de l'exclusion de ces associations de tous les comités qui décident de l'avenir de la Libye et des discussions sur l'adoption d'une véritable feuille de route équitable en vue de réaliser la paix. La société civile libyenne est victime de disparitions forcées, d'enlèvements, d'arrestations extrajudiciaires et d'accusations d'immoralité et d'espionnage au service de puissances étrangères. Des personnes ont été arrêtées et torturées sous prétexte qu'il faut préserver les valeurs établies. Les membres de la société civile, en particulier les femmes, sont victimes d'une violence en ligne systématique visant à les intimider et à les empêcher de participer à la vie publique.

En outre, les femmes en particulier subissent des mesures injustifiées qui restreignent leurs déplacements et empiètent sur leur vie privée en les privant du droit de voyager si elles refusent de remplir des formulaires distincts expliquant les raisons de leur voyage. Il s'agit d'une mesure arbitraire qui s'apparente aux pires formes de discrimination et aux pires violations des droits des citoyens et des libertés publiques.

Les femmes sont également victimes de la réticence du pouvoir législatif à adopter des lois sanctionnant la violence contre les femmes et les violations du droit des femmes de vivre dans la sécurité et la dignité, tant dans l'espace public que privé. Le droit des Libyennes d'épouser des non-Libyens est violé et les enfants nés de ces unions ne peuvent pas obtenir la citoyenneté. Aujourd'hui, alors que je m'adresse au Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 1325 (2000) pour protéger les femmes en temps de paix comme en temps de guerre, il me semble important de rappeler la stigmatisation dont font l'objet les femmes actives au sein d'organisations de la société civile qui ont demandé l'adoption d'une stratégie nationale d'application de la résolution 1325 (2000), comme cela a été fait dans d'autres pays frères et dans des pays qui ont subi le fléau de la guerre. Une stratégie nationale permettrait de rendre justice aux femmes qui ont souffert de la guerre et des déplacements.

Par cette déclaration, la société civile appelle les institutions nationales libyennes à travailler dans plusieurs domaines.

Elles doivent structurer la société civile au moyen de la promulgation d'une loi qui réglemente la création et le travail des organisations de la société civile et empêche

toute autorité d'exercer une influence sur leurs activités et leurs droits.

Elles doivent faire participer les différentes composantes de la société civile, les organisations et les syndicats à tous les processus mis en place par l'ONU pour discuter des futurs arrangements politiques.

Elles doivent respecter la participation des femmes aux conseils élus en leur garantissant les mêmes chances que les hommes de concourir et d'être nommées à des postes de haut niveau.

Elles doivent accélérer l'adoption d'une loi contre la violence à l'égard des femmes et d'une autre loi établissant un conseil national des femmes afin de couvrir tous les aspects de l'autonomisation des femmes. De même, elles doivent adopter une politique nationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et promouvoir le rôle des femmes dans ce cadre.

Elles doivent éliminer toutes les formes de discrimination liées aux femmes et à leur rôle dans les sphères socioéconomique et politique.

Elles doivent s'attacher à améliorer les conditions éducatives, socioéconomiques et sanitaires des personnes handicapées et œuvrer à la création d'un environnement urbain respectueux de leur liberté de circulation et de leur droit au travail.

Elles doivent inspirer confiance dans le rôle positif des organisations de la société civile, au lieu de diffuser des discours de haine et de se livrer à des actes d'intimidation.

Elles doivent privilégier à titre prioritaire les référendums dans les processus futurs et n'arrêter les militants que dans le respect des règles et des procédures légales.

Elles doivent intégrer les partis, s'ils sont élus, dans toutes les institutions futures afin de promouvoir les valeurs civiles et d'inscrire des femmes sur les listes de candidats.

Enfin, elles doivent souligner l'importance d'adopter publiquement une politique de lutte contre l'impunité, impunité qui sape tous les efforts déployés pour amener tous ceux qui ont violé les droits humains, en particulier les droits humains des personnes et des organisations actives dans la sphère civile, à répondre de leurs actes. Que Dieu protège la Libye.

Le Président (parle en arabe) : Je remercie M^{me} Imneina de son exposé.

En raison d'un certain nombre de difficultés techniques survenues durant son intervention, nous distribuerons ultérieurement le texte de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, l'Ambassadeur Ishikane et M^{me} Imneina des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

Je me suis rendue en Libye au début du mois pour rencontrer le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Je leur sais gré de leur collaboration et des efforts inlassables qu'ils déploient pour accompagner la Libye sur la voie de la paix et de la stabilité.

Au cours de ma visite, j'ai également rencontré des Libyens afin d'entendre et de mieux comprendre leurs préoccupations. Ils m'ont clairement fait comprendre qu'il était urgent de faire avancer le processus politique et que les dirigeants politiques devaient assurer la stabilité et la sécurité qu'ils souhaitent et sont en droit d'attendre.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général nous l'a dit si clairement, ce n'est pas seulement une question abstraite de politique et de gouvernance. J'ai visité un projet de centre de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), auguel le Royaume-Uni a contribué plus de 2,5 millions de dollars. J'adresse mes remerciements à l'OMS et à son personnel pour avoir facilité ma visite et pour le travail qu'ils accomplissent en vue d'intégrer le soutien à la santé physique et mentale dans les services de soins de santé primaires en Libye. C'est une tâche importante. Mais le fait est que l'impasse politique a une incidence directe sur le système de santé et sur les Libyens qui ont besoin de soins de santé, de consultations prénatales, de soins dentaires et de soins primaires, entre autres. Ces services hospitaliers, la fourniture de soins de santé et les investissements à long terme que la Libye peut tout à fait financer sont bloqués en raison de l'impasse politique.

Je rentre donc de ma visite avec la certitude qu'il faut que les membres du Conseil et la communauté internationale aident le Représentant spécial Bathily à faciliter un processus politique efficace afin que des changements positifs s'opèrent grâce à une feuille de route claire qui débouchera sur des élections réussies et bien plus encore.

23-17640 7/21

À cet égard, le Royaume-Uni prend note des travaux effectués par le comité « 6+6 » en vue de l'adoption de projets de lois électorales. L'accueil réservé à leur annonce démontre toutefois la nécessité d'un accord politique plus large entre les détenteurs du pouvoir en Libye, et nous nous félicitons de l'engagement pris par le Représentant spécial de réunir les parties prenantes pour parvenir à un accord afin que le projet de loi puisse être appliqué. C'est la seule façon de surmonter les obstacles qui empêchent les élections et de progresser vers une stabilité à long terme.

Pendant ma visite, les Libyens m'ont dit qu'ils voulaient participer activement, librement et en toute sécurité à la vie politique. Ils veulent exercer leur droit de vote et œuvrer pour un avenir meilleur, pour aller au-delà, comme l'a dit le Représentant spécial, des slogans qui ne font que prolonger le statu quo et porter préjudice au peuple libyen. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer pour que ces aspirations se concrétisent, notamment en appuyant le Représentant spécial et les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et de la stabilité.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*): Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et M^{me} Imneina de leurs exposés, et je me félicite de la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la présente séance.

Je tiens pour commencer à exprimer la satisfaction du Japon quant à l'adoption récente de la résolution 2684 (2023), qui proroge l'autorisation accordée aux États Membres de procéder à des inspections en haute mer au large de la Libye.

Le Japon rappelle avant tout l'importance de tenir des élections avant la fin de l'année. Comme le Représentant spécial Bathily et l'Ambassadeur Elsonni l'ont répété à plusieurs reprises au Conseil de sécurité, le peuple libyen réclame des élections. La tenue d'élections transparentes et crédibles est l'étape la plus importante vers un processus politique inclusif, dirigé et contrôlé par les Libyens. Le Conseil a exprimé à l'unanimité son engagement ferme à cet égard dans la déclaration de son président au mois de mars (S/PRST/2023/2). Les élections sont le seul moyen de restaurer la légitimité des institutions du pays.

À cet égard, nous saluons les efforts récemment consentis par le comité conjoint « 6+6 » composé de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État. Dans le prolongement de ces efforts, il faut impérativement qu'une loi électorale soit rapidement promulguée en vue d'ouvrir la voie à la tenue des élections dans les plus brefs délais.

Nous espérons que cette loi recevra le plein soutien de toutes les parties prenantes libyennes concernées. Nous mettrons tout en œuvre pour prêter main-forte au Représentant spécial Bathily et à la Mission afin d'aider le peuple libyen à tenir des élections le plus tôt possible.

Sur le plan de la sécurité, le Japon se félicite de la poursuite des avancées, notamment la réunion du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin, qui s'est tenue pour la première fois sur le sol libyen le 24 mai. Nous sommes également favorables à l'organisation d'une série de réunions du groupe de travail dans différentes régions de la Libye.

La stabilité de la Libye est essentielle pour la paix, la sécurité et la prospérité de toute la région. À cet égard, le Japon s'associe au Représentant spécial pour se féliciter des progrès dans le dialogue sur le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires.

La stabilité régionale est également indispensable à la paix en Libye. La détérioration de la situation au Soudan risque de constituer une menace pour la sécurité et l'aide humanitaire en Libye, en particulier dans le sud du pays. Le Japon surveillera de près les éventuels mouvements transfrontaliers de combattants et de matériel et examinera si l'évolution de la situation au Soudan favorise les activités illicites, notamment la contrebande et la traite des personnes par des groupes criminels organisés opportunistes.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer notre ferme engagement à concrétiser le souhait du peuple libyen de disposer d'institutions étatiques légitimes, à même de le protéger et de promouvoir son bien-être.

M. Dai Bing (Chine) (parle en chinois): Je remercie le Représentant spécial Bathily et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Ishikane, de leurs exposés. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à la séance de ce jour au Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni.

Depuis quelque temps, les parties en Libye obtiennent des résultats pour ce qui est de faire avancer le processus politique, de maintenir la sécurité et la stabilité et de relancer la construction et le développement. Cela dit, les processus politique et de paix de la Libye se heurtent toujours à bien des difficultés et à de nombreux défis. Le chemin est encore long pour instaurer durablement la paix et la sécurité. Il convient que la communauté internationale renforce l'attention et l'investissement

qu'elle consacre à la Libye et apporte un appui constructif au maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et la région.

Je mettrai l'accent sur les éléments suivants.

Premièrement, il faut faire progresser le processus politique avec détermination. La Chine félicite le comité 6+6 d'avoir tenu plusieurs sessions de pourparlers en début de mois et d'être arrivé à un consensus préliminaire sur les projets de loi électorale. Nous apprécions à sa juste valeur le soutien continu de l'Égypte, du Maroc et d'autres pays de la région. La Chine encourage toutes les parties en Libye à faire fond sur leurs réalisations, à entretenir la dynamique de communication et de dialogue et à s'efforcer de former des consensus sur les questions essentielles et de créer des conditions propices à l'avancement de la transition politique.

La Chine est favorable à ce que M. Bathily intensifie ses échanges avec toutes les parties en Libye. Nous sommes également pour que l'Union africaine et les autres organisations régionales fassent la promotion du processus de réconciliation nationale. L'évolution récente en Afrique montre une fois de plus que les solutions aux problèmes africains doivent venir d'Afrique. La communauté internationale doit respecter l'approche dirigée et contrôlée par les Libyens, tenir compte des préoccupations raisonnables de toutes les parties en Libye, fournir un appui constructif au processus politique et éviter d'imposer des solutions au pays venues de l'extérieur.

Deuxièmement, il faut résolument maintenir la sécurité et la stabilité. La Chine félicite la Commission militaire conjointe 5+5 d'avoir organisé de multiples réunions cette année afin d'aborder des questions telles que l'unification des institutions de sécurité et la mise en place d'un mécanisme pour le cessez-le-feu. Nous notons que le groupe de travail sur la sécurité a tenu sa première réunion plénière. La Chine encourage la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à renforcer sa coopération avec la Commission militaire conjointe 5+5, à encourager le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et à créer un climat de sécurité propice à la transition politique en Libye.

En même temps, il y a encore de temps en temps des affrontements entre milices, des enlèvements, des agressions et d'autres incidents de sécurité, en Libye. On ne saurait ignorer non plus les retombées de la situation au Soudan. Toutes les parties en Libye doivent préserver le cessez-le-feu obtenu de haute lutte et éviter les actions susceptibles d'entraîner une escalade. Dans la

situation actuelle, il est impératif de gérer correctement le retrait des forces armées extérieures et des mercenaires et de faire en sorte que les processus voulus puissent se dérouler sans heurt et dans l'ordre pour empêcher toute répercussion sur la stabilité intérieure de la Libye et la sécurité des pays voisins.

Troisièmement, il faut résolument promouvoir la reconstruction et le développement. La production et les exportations pétrolières de la Libye ont repris progressivement, au cours de la période récente, accompagnées d'un élan positif sur le plan du développement. Le développement et la reconstruction produiront des dividendes économiques, amélioreront les moyens de subsistance, joueront un rôle de catalyseur important et apporteront de la cohésion pour le maintien de la paix et de la stabilité politique, le renforcement de l'identité nationale et la promotion de l'unité sociale. La communauté internationale doit soutenir la reconstruction de la Libye, aider le pays à développer son économie et améliorer les moyens de subsistance de sa population. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023–2025, l'ONU doit veiller à ce que son action corresponde aux principaux domaines de coopération définis par la Libye et faire en sorte que les moyens qu'elle met au service du développement donnent lieu à de réels avantages.

Toutes les parties en Libye doivent aplanir comme il convient leurs divergences touchant la gestion de l'industrie pétrolière et la répartition des recettes du pétrole et veiller à ce que ces dernières profitent au peuple libyen. Le Gouvernement libyen s'inquiète depuis longtemps des pertes dues aux actifs gelés. Le Conseil de sécurité et le Comité des sanctions concernant la Libye doivent prendre cette question très au sérieux et élaborer des mesures de fond pour la régler.

M^{me} Broadhurst Estival (France): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant permanent du Japon, et M^{me} Abeir Imneina pour leurs exposés, et je salue la présence parmi nous aujourd'hui du Représentant permanent de la Libye.

La tenue d'élections nationales en Libye est à portée de main, et la pleine mobilisation de l'ensemble des acteurs libyens et internationaux en ce sens est essentielle. Le peuple libyen souhaite choisir ses dirigeants par la voie démocratique. C'est pourquoi la France salue les progrès accomplis sur la loi électorale par le comité 6+6, qui représente le Parlement et le Haut Conseil d'État libyens. Elle remercie la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que le Maroc et l'Égypte,

23-17640 **9/21**

pour leur appui aux travaux de ce comité au cours des derniers mois. Il s'agit d'une avancée significative vers la tenue d'élections présidentielle et législatives simultanées. Nous devons aller de l'avant sur cette base et nous encourageons les acteurs libyens à faciliter la promulgation des lois électorales dans les meilleurs délais.

La France se félicite de l'engagement de la MANUL à poursuivre son travail avec l'ensemble des institutions et les acteurs libyens concernés en vue d'élections crédibles, inclusives et transparentes. La contribution de tous pour créer un environnement politique, sécuritaire et juridique optimal est nécessaire. Une concurrence équitable entre tous les candidats sera essentielle, dans un cadre garantissant l'équité et la transparence du processus électoral. La France réaffirme à cet égard son plein soutien à la Haute Commission électorale nationale libyenne.

La pleine mise en œuvre de l'accord de cessezle-feu d'octobre 2020 est primordiale. Ces dernières semaines, des affrontements armés ont eu lieu en Tripolitaine, dans la ville de Zaouiya en particulier. La France appelle les autorités libyennes à prévenir toute escalade et elle rappelle leur responsabilité à assurer la sécurité des populations.

Ces évènements soulignent l'importance d'institutions sécuritaires et militaires unifiées sur l'ensemble du territoire, et c'est dans cet esprit que la France continuera à appuyer, en coordination avec les Nations Unies, la Commission militaire conjointe 5+5 et les deux chefs d'état-major en vue d'une réunification de l'armée libyenne. Elle a alloué 100 000 dollars au financement des efforts de l'ONU en soutien à ces travaux de la Commission.

La France exige également le respect de l'embargo sur les armes ainsi que le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, en coopération avec les pays voisins de la Libye. Elle réaffirme par ailleurs son attachement à la préservation du consensus en Libye contre le terrorisme et l'islamisme radical.

Les fonds publics doivent servir l'intérêt général en Libye. Les Libyens attendent une redistribution équitable et transparente des revenus du pétrole.

La France est en outre préoccupée par les violations des droits humains en Libye, dont les premières victimes sont les migrants. La réduction des libertés d'expression et d'association est également inquiétante, tout comme les entraves à la liberté de mouvement des femmes libyennes, dont ont parlé le Représentant spécial du Secrétaire général et M^{me} Imneina.

La légitimité politique doit être restaurée en Libye, tout comme la souveraineté et l'unité du pays. Ceci est indispensable en vue d'une stabilité durable et d'une prospérité qui profite à tous. La France soutient le Représentant spécial Abdoulaye Bathily pour réaliser ces objectifs. Une transition politique sans fin en Libye est insoutenable, et la tenue d'élections est essentielle.

M. Hoxha (Albanie) (parle en anglais): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de sa mise à jour sur les faits récents survenus en Libye. Nous appuyons son travail et ses efforts de médiation et l'encourageons vivement à rester concentré sur ses objectifs et dans son rôle de chef de file. Je remercie également l'Ambassadeur Ishikane de son exposé.

Je tiens à m'arrêter brièvement sur les points suivants.

Premièrement, au niveau de la situation politique, quelques avancées prometteuses n'empêchent pas qu'une impasse beaucoup trop longue sur la voie à emprunter pour arriver aux élections rappelle ce dont nous sommes témoins en Libye depuis tant d'années. On peut difficilement nier que maintes transitions politiques ratées depuis 2012 ont coûté cher au peuple libyen. L'espoir a si souvent capitulé devant le cynisme, érodant la confiance et brouillant les perspectives. Les divisions internes constantes et toujours plus complexes et les influences externes qui s'exercent sur le pays menacent d'annuler les progrès et de précipiter la Libye dans une nouvelle spirale de crise et de violence. Nous ne pouvons pas laisser faire.

Nous prenons note du travail effectué par le comité 6+6, qui s'est de nouveau réuni à Bouznika, au Maroc. Les parties libyennes doivent définir la base juridique nécessaire à la tenue d'élections en 2023. Il est crucial que les lois électorales correspondent aux attentes de toutes les parties prenantes politiques, à la faveur d'un large accord politique, afin de garantir des élections rapides, libres, régulières et transparentes.

Comme nous l'avons déjà répété à maintes reprises, le temps presse. Le statu quo, perpétué par des retards sans fin, n'est pas une option et n'est pas viable. Les manœuvres d'obstruction ne font qu'imposer un fardeau excessif au peuple, à la société et à l'économie libyens et ne font que retarder le rétablissement de la démocratie. Elles ne contribuent qu'à mettre le pays au pied du mur. Les élections sont par conséquent une nécessité et constituent le point de départ pour rétablir la légitimité des institutions libyennes et tracer une voie vers la stabilité.

Les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard méritent et ont notre plein appui.

Deuxièmement, en ce qui concerne le volet relatif à la sécurité, nous reconnaissons que la situation demeure fragile et instable. Malgré le maintien du cessez-le-feu et les échanges réguliers entre les chefs d'état-major de l'ouest et de l'est de la Libye, les récents épisodes de violence armée dans ces deux régions du pays démontrent qu'il est urgent d'unifier les institutions militaires et de sécurité. Nous nous félicitons de la réunion du groupe de travail sur la sécurité, qui s'est tenue pour la première fois à Tripoli le 24 mai, et nous sommes convaincus que la Commission militaire conjointe 5+5 reprendra bientôt ses réunions.

Il est essentiel de préserver le cessez-le-feu et de conclure des accords sur des mécanismes efficaces de renforcement de la confiance, mais une réforme globale du secteur de la sécurité, ainsi que le désarmement, la démobilisation, la réintégration et l'intégration des groupes armés sont également essentiels pour assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. Cela est d'autant plus urgent au vu de la grave détérioration des conditions de sécurité dans la région. Les événements alarmants au Soudan ne font que renforcer la nécessité de trouver rapidement une solution durable en Libye. Les transferts d'armes en provenance de la Libye vers le Soudan, le Mali et d'autres pays du Sahel restent une source de vives préoccupations. L'embargo sur les armes doit être pleinement appliqué, et c'est pourquoi nous félicitons le Conseil d'avoir adopté la résolution 2684 (2023) au début du mois.

Troisièmement, en ce qui concerne les droits humains et la société civile, il y a quelques mois à peine, la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye a exprimé sa vive inquiétude face à la détérioration de la situation des droits humains dans le pays. Les attaques dirigées contre les défenseurs et défenseuses des droits humains, les défenseurs et défenseuses des droits humains, les défenseurs et défenseuses des droits des femmes, les journalistes et les associations de la société civile doivent cesser. La société civile a un rôle crucial à jouer pour créer un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières permettant aux Libyennes et aux Libyens d'exercer leurs droits et de choisir un gouvernement représentatif pour diriger le pays.

Je conclurai en insistant à nouveau sur l'importance de tracer une voie claire vers les élections. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties prenantes à collaborer dans un esprit constructif avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Représentant spécial du Secrétaire général en vue de briser l'impasse actuelle. Les acteurs libyens et les adversaires actuels doivent se rassembler et se mettre d'accord sur un règlement politique pour l'avenir du pays. C'est ce dont la Libye a besoin. C'est ce que le peuple libyen veut. Un tel règlement permettrait d'établir un cadre pour le partage du pouvoir et des ressources nationales, de promouvoir la réconciliation et de remédier aux griefs et aux injustices. Rien de tout cela n'est impossible, mais rien de tout cela ne sera accompli sans des efforts concertés et une véritable volonté politique. Ce chemin long et difficile commence par des élections présidentielle et législatives libres et régulières.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Abdoulaye Bathily, et le Représentant permanent du Japon, M. Kimihiro Ishikane, de leurs déclarations. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M^{me} Abeir Imneina.

L'évolution de la situation en Libye ne nous incite pas particulièrement à l'optimisme. Le pays compte toujours deux gouvernements concurrents. Malheureusement, il n'y a toujours pas de perspective de sortie de cette crise interne prolongée. Nous appelons les dirigeants libyens à mettre de côté leurs divergences potentielles et à œuvrer de concert pour garantir une sécurité globale et un retour définitif à la normale. Nous sommes fermement convaincus que cette démarche est conforme à l'objectif d'instaurer une paix et une stabilité durables dans toute la région de l'Afrique du Nord, qui subit encore les conséquences des événements tragiques de 2011.

La tenue d'élections nationales est la seule solution pour sortir de cette impasse. Il est essentiel que les parties en Libye s'accordent sur les modalités d'organisation du processus électoral dans les plus brefs délais. Les efforts dynamiques déployés dans le cadre du comité conjoint dit « 6+6 » ont permis d'ouvrir la voie à la tenue de ces élections. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre des pourparlers entre les acteurs libyens menés à Bouznika, au Maroc, qui ont presque abouti à un compromis sur certains aspects essentiels du cadre juridique du prochain scrutin. Les Libyens sont littéralement à deux doigts de réaliser la percée nécessaire. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et que les conditions seront réunies pour permettre la tenue simultanée des élections présidentielle et législatives dans un avenir proche. La priorité des efforts de médiation internationale doit être d'apporter tout l'appui possible aux Libyens pour leur

23-17640 **11/21**

permettre de passer rapidement aux étapes suivantes du processus politique.

Nous estimons que le processus électoral doit être transparent, véritablement inclusif et associer, sur une base non discriminatoire, l'ensemble des principales forces politiques de l'ancienne Jamahiriya, y compris les représentants de l'ancien Gouvernement. Cela permettra à la société libyenne d'accepter les résultats des élections, et permettra de prévenir le risque d'une nouvelle escalade politique et militaire. Il est également nécessaire de limiter les ingérences extérieures et de donner aux Libyens eux-mêmes la possibilité de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de déterminer l'avenir de leur pays, qui souffre depuis longtemps.

L'une des évolutions positives importantes sur le terrain est qu'il n'y a pas eu d'hostilités actives en Libye depuis plus de deux ans. Toutefois, la menace d'une reprise des affrontements militaires à grande échelle n'a pas été complètement écartée. Nous sommes toujours témoins d'affrontements sporadiques entre les groupes armés locaux. Dans ces circonstances, il importe de veiller au maintien global du régime de cessez-le-feu dans le pays, d'éliminer toute menace pour la sécurité des civils et de garantir la continuité des liaisons de transport.

Nous nous félicitons de la poursuite des activités de la Commission militaire conjointe 5+5, mais des efforts soutenus sont nécessaires pour continuer de progresser sur la voie d'un règlement global du conflit. L'un des éléments clefs à cet égard est le retrait, à terme, de la présence militaire étrangère en Libye. Nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens.

Nous estimons que la reprise du processus politique ne sera possible que grâce à la volonté délibérée des principales parties prenantes libyennes de parvenir à un compromis raisonnable sous l'égide de l'ONU et de la MANUL, son instrument le plus important en Libye, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à M. Bathily dans les efforts qu'il déploie en vue de trouver une issue à l'impasse politique interne et d'insuffler un nouvel élan au dialogue politique. Dans ce contexte, nous considérons comme contreproductives toutes les initiatives unilatérales, y compris celles qui visent à créer des formats pour favoriser un règlement sans la participation de tous les acteurs internationaux et régionaux influents, ainsi que des Libyens eux-mêmes.

La coordination opérationnelle avec les membres du Conseil de sécurité joue également un rôle particulier à ce stade décisif. Nous réaffirmons que notre pays est disposé à collaborer dans un esprit constructif avec l'ensemble des parties intéressées.

À ce stade critique pour la Libye, la principale tâche de la communauté internationale est de continuer d'encourager les dirigeants du pays à préserver et à consolider la dynamique positive de ces derniers mois. Nous ne pouvons pas permettre que la Libye devienne le théâtre d'un affrontement entre des forces extérieures qui cherchent à perpétuer les divisions dans le pays et à attiser l'instabilité et le chaos. À cet égard, les intentions cachées de nos homologues occidentaux sont évidentes. Leur objectif reste le même : ils ne cherchent pas à trouver une solution à long terme, mais plutôt à répondre à leurs propres besoins économiques au détriment des ressources en hydrocarbures de la Libye. La stabilité du secteur pétrolier en Libye est importante pour la reconstruction d'après-guerre, étant entendu que les ressources naturelles du pays appartiennent avant tout à ses citoyens. L'ordre financier et économique doit également être rétabli, toujours sur la base du principe selon lequel tous les fonds, y compris les comptes gelés, appartiennent à la Libye.

Pour terminer, nous restons préoccupés par le problème de la migration illégale et de la prolifération des armes en Libye, qui compromet la sécurité tant à l'intérieur du pays que dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Nous espérons que des inspections plus efficaces seront menées au large des côtes libyennes, dans le strict respect du droit international.

M. Hauri (Suisse): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Abdoulaye Bathily, ainsi que les intervenantes et intervenants, de leurs exposés. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Avant d'élaborer trois points, qu'il me soit permis de faire référence au tragique naufrage en Méditerranée après qu'un bateau surchargé a chaviré et coulé au large des côtes grecques alors qu'il était en provenance de la Libye. Des milliers de migrants meurent et disparaissent chaque année dans la Méditerranée. Nous sommes attristés par l'annonce de ce naufrage, et j'exprime mes plus sincères condoléances aux proches des victimes.

Premièrement, la Suisse prend acte du travail effectué par le comité « 6+6 » à Bouznika, au Maroc, pour parvenir à un accord sur des projets de lois électorales.

Celles-ci représentent, certes, une étape primordiale du processus politique, mais des lois électorales à elles seules n'ouvriront pas la voie vers les élections. Un accord préélectoral inclusif est nécessaire afin de garantir l'environnement propice à ces élections et l'acceptation de leurs résultats. Dans cet accord, les acteurs libyens devront présenter des engagements fermes pour garantir la sécurité du processus électoral, le respect de la liberté d'expression et d'association et la pleine participation de la société civile. Cet accord doit en outre contenir des jalons clairs et des échéances précises. Ce processus ne peut être mené que sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et à travers l'engagement personnel du Représentant spécial, à qui la Suisse réitère son plein soutien. La Suisse exhorte donc tous les acteurs libyens à s'engager de manière constructive, sincère et substantielle, avec la médiation que le Représentant spécial engagera dès à présent pour esquisser les contours de ce pacte préélectoral.

Deuxièmement, la Suisse encourage la communauté internationale à soutenir le Représentant spécial d'une manière unie et cohérente. Nous sommes prêts pour un tel soutien, en particulier dans les différents niveaux du processus de Berlin. Le 22 mai dernier, la Suisse et les autres Coprésidents ont convié une réunion plénière du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme à Tripoli. Cette session s'est terminée par la signature d'une déclaration d'intention entre le Conseil présidentiel et les Coprésidents du groupe de travail, visant à assurer la centralité des droits de l'homme à toutes les étapes du processus politique et de réconciliation, ainsi qu'à établir un dialogue permanent et inclusif pour améliorer la situation des droits de l'homme en Libye.

Troisièmement, la Suisse observe avec inquiétude que progressivement, un discours populiste est invoqué par les agences de sécurité et d'autres acteurs pour justifier un contrôle excessif qui restreint les droits fondamentaux. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la récente introduction d'une nouvelle procédure à l'aéroport de Mitiga, qui restreint la liberté de mouvement des femmes. En outre, nous regrettons que des restrictions bureaucratiques continuent de criminaliser le travail des organisations de la société civile libyennes et internationales. Toute législation sur ces organisations doit être conforme aux obligations nationales et internationales de la Libye, telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Libye a adhéré. Ce pacte protège notamment les droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion pacifique et d'association, ainsi

que le travail des organisations de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme. L'ancienne loi n° 19, de 2001, ne répond pas à ces normes, qui sont obligatoires pour la Libye.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, nous avons suivi avec inquiétude les informations faisant état de l'utilisation de la force, y compris dans des zones habitées, comme récemment à Zaouiya. Nous demandons à tous les acteurs de prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection de la population civile. Parmi elle se trouvent également les personnes déplacées internes. À cet égard, la Suisse exhorte le Gouvernement libyen à continuer de trouver des solutions durables pour ces dernières afin de répondre à leurs besoins, tels que l'amélioration de l'accès aux services de base et les efforts de reconstruction.

La Suisse est convaincue qu'il ne peut y avoir de solution durable, en Libye et ailleurs, sans répondre aux droits de l'homme de chaque individu, en particulier des individus qui sont vulnérables. C'est pourquoi nous sommes prêts à continuer à nous engager et à coopérer dans ce domaine.

M. Afonso (Mozambique) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Mozambique.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité remercient de leurs exposés éclairants le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Abdoulaye Bathily, ainsi que l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions également M^{me} Abeir Imneina, Directrice du Washm Center for Women's Studies, de son importante déclaration. Nous saluons la participation de l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

(l'orateur poursuit en français)

Les trois membres africains du Conseil de sécurité voudraient souligner, avec satisfaction, le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, dans les efforts visant à trouver des voies consensuelles en vue de la tenue d'élections présidentielle et législatives crédibles en Libye. Le Gabon, le Ghana et le Mozambique saluent l'approche inclusive du Représentant spécial avec tous les acteurs et institutions libyennes concernés, en vue de réduire les divergences et de résoudre les éléments contestés du cadre électoral, de garantir l'accord politique

23-17640 **13/21**

nécessaire vers les élections et de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les candidats.

Nous saluons également les progrès réalisés par le comité « 6+6 » dans l'élaboration de projets de lois électorales pour les élections présidentielle et législatives. C'est une étape que nous estimons importante, et qu'il faut tenir. À cet égard, et pour l'acceptation de tous les acteurs politiques concernés, nous appelons les parties à continuer de s'engager de manière constructive, dans un esprit de compromis, afin que les élections puissent avoir lieu en 2023, comme le souhaite ardemment le peuple libyen. Nous réitérons notre appel aux différents segments de la société libyenne, y compris les femmes et les jeunes, à s'engager de bonne foi dans les pourparlers, afin que tous les efforts déployés jusqu'à présent puissent contribuer de manière significative à la promotion de la paix et de la stabilité durables en Libye.

(l'orateur reprend en anglais)

Les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent en outre à réaffirmer que le processus de paix en Libye doit être dirigé et contrôlé par les Libyens, facilité par l'ONU et appuyé par l'ensemble de la communauté internationale, dans le cadre d'un dialogue inclusif propice à la réconciliation nationale. Ils insistent par ailleurs sur leur appel à ce que le processus de réconciliation nationale fasse partie intégrante de tout arrangement politique. Cela contribuera à panser les blessures des Libyens. À cet égard, nous nous félicitons du rôle crucial de l'Union africaine, du Conseil présidentiel libyen, des organisations régionales et des pays voisins.

Nous constatons avec satisfaction que l'accord de cessez-le-feu de 2020 tient toujours en Libye, malgré la situation tendue et les incidents de sécurité dans le pays. Nous appelons les parties à continuer de faire preuve de retenue en respectant pleinement l'accord de cessez-le-feu, de manière à rester sur la trajectoire actuelle qui tend vers une paix et une sécurité durables.

Le Gabon, le Ghana et le Mozambique condamnent fermement la présence de forces étrangères et de combattants étrangers sur le sol libyen. Elle porte atteinte à l'intégrité territoriale de la Libye et à la pleine appropriation du processus de paix par le pays. Le départ immédiat de ces forces est indispensable pour que le climat soit favorable et propice à la progression du processus politique en cours, qui doit mener à la tenue d'élections cette année. À cet égard, nous nous félicitons une fois de plus de l'action menée par la Commission militaire conjointe 5+5 et les comités de liaison en vue de faciliter le retrait

complet des forces étrangères et des combattants étrangers de Libye.

Nous sommes préoccupés par les retombées des actions des combattants étrangers et leurs conséquences sur les conditions de sécurité dans la région du Sahel. Cette situation contribue à la propagation du terrorisme et à la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous appelons de nouveau à une action coordonnée des pays de la région, des organisations régionales et de la communauté internationale afin de faire face à cette menace et de la contrer. Nous demandons instamment que les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne soient pas seulement axés sur la Libye, mais également entrepris dans le cadre d'une approche collaborative avec les pays voisins et les organisations régionales.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont préoccupés par le fait que le conflit prolongé et la crise politique actuelle en Libye continuent de peser sur les indicateurs macroéconomiques et d'avoir une incidence négative sur l'accès aux services essentiels, notamment sur la santé et de l'éducation, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Les perturbations dans le secteur de la production pétrolière entravent particulièrement la croissance économique et empêchent les Libyennes et les Libyens de tirer pleinement parti de leur immense potentiel en ressources naturelles pour financer des programmes de développement et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Nous rappelons également que les avoirs gelés de la Libye appartiennent au peuple libyen, et doivent être protégés et préservés dans l'intérêt du peuple libyen.

Les trois membres africains du Conseil sont profondément attristés par le naufrage d'un bateau à bord duquel se trouvaient des migrants au large des côtes grecques. À cet égard, nous condamnons fermement les violations des droits humains des réfugiés et des migrants, y compris la traite des personnes, la torture, la violence sexuelle et fondée sur le genre et le chantage, comme indiqué dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/248). Nous exigeons le traitement humain des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile, impératif fondamental du droit international et des conventions associées. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour trouver d'autres solutions à la détention afin de gérer les migrations conformément au droit international.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent une nouvelle fois au plein respect de l'intégrité

territoriale, de la souveraineté et de l'unité nationale de la Libye, conformément à la résolution 2656 (2022).

M^{me} Frazier (Malte) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord, à l'instar du Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres avant moi, à exprimer les sincères condoléances de Malte aux familles des migrants qui ont perdu la vie en mer mercredi dernier. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux survivants. Cette tragédie nous rappelle brutalement à quel point il est impératif de s'attaquer au fléau du trafic et de la traite des être humains.

Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial Bathily de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Ishikane, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et M^{me} Imneina. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

L'attention portée par la communauté internationale ainsi que son appui face à la situation en Libye demeurent essentiels. Nous prenons note avec satisfaction des travaux du comité « 6+6 » visant à sortir de l'impasse politique en Libye. Nous jugeons également encourageants les efforts déployés et les consultations menées par le Représentant spécial auprès d'un large éventail d'acteurs en vue de générer l'élan nécessaire et de parvenir au consensus indispensable pour remédier au blocage politique. Nous appuyons la mise en œuvre effective de tous ces efforts afin d'atteindre le consensus politique nécessaire et de mettre en place le cadre juridique requis pour faire avancer le processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU.

À cette fin, il est fondamental que les protagonistes, y compris tous les acteurs politiques libyens, dialoguent les uns avec les autres de manière constructive et transparente, animés par un esprit de compromis, afin de régler toutes les questions en suspens. Il s'agit notamment de parachever la législation électorale indispensable à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres. La communauté internationale a un rôle important à jouer et doit être prête à fournir l'assistance et l'appui politique dont l'ONU et les autorités libyennes ont besoin pour permettre la tenue de ces élections. Il est primordial que la Haute Commission électorale nationale dispose de toutes les ressources nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées dans les délais impartis.

Malte souligne également l'importance de garantir l'égalité des genres et la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus politiques et à toutes les réformes électorales, ainsi que leur participation aux scrutins, en toute sécurité. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans le retour de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Libye. Nous saisissons cette occasion pour souligner également le rôle clef de la société civile et de la jeunesse dans l'édification de l'avenir de la Libye.

Les conditions de sécurité en Libye continuent d'avoir de graves incidences sur les enfants et sont compromises par la prolifération des armes qui sont contrôlées par divers acteurs étatiques et non étatiques. Malte est convaincue de la nécessité d'une mise en œuvre complète et rigoureuse des sanctions imposées par la résolution 1970 (2011), ainsi que du strict respect de l'embargo sur les armes par tous les États Membres. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée et nous nous félicitons de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2684 (2023).

La sécurité est également menacée par la présence continue de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires en Libye. Leur retrait total doit être une priorité. Il convient de saluer les efforts déployés pour stabiliser la situation sur le plan de la sécurité. Nous continuons à souligner le rôle de la Commission militaire conjointe 5+5 et nous nous félicitons de la tenue de la première session plénière du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye, issu du processus de Berlin.

La sécurité, la stabilité et les protections offertes aux Libyens doivent être une priorité. À cet égard, Malte souligne également l'importance complémentaire de faire progresser les efforts d'application du principe de responsabilité pour parvenir à la paix et à la stabilité à long terme en Libye. Il faut également avancer sur tous les fronts pour remédier aux difficultés socioéconomiques auxquelles sont confrontés de larges groupes de la population libyenne.

M. Sénéchal de Goffredo Junior (Brésil) (parle en anglais): Tout d'abord, je voudrais me faire l'écho des orateurs et oratrices qui m'ont précédé, en exprimant nos condoléances aux familles des victimes du naufrage survenu au large des côtes grecques la semaine dernière.

Je remercie l'Ambassadeur Ishikane de son exposé sur les récents travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également le Représentant spécial Bathily de son exposé détaillé, ainsi que M^{me} Imneina d'avoir partagé son point de vue avec le Conseil. Je salue également la

23-17640 **15/21**

participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Le Brésil est favorable au dialogue entre le Représentant spécial et toutes les parties prenantes libyennes en vue de dégager un consensus national pour la tenue d'élections présidentielle et législatives. Étant donné que nous sommes déjà à la moitié de l'année 2023, l'objectif d'organiser des élections cette année semble de plus en plus ambitieux. Selon nous, cet objectif doit être soigneusement examiné. Nous ne devons pas perdre de vue le mandat principal de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui est de servir de médiateur et d'offrir ses bons offices pour favoriser un dialogue politique entre toutes les parties libyennes.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par les membres du comité conjoint dit « 6+6 » au début du mois concernant l'accord auquel ils sont parvenus sur les lois électorales. Nous remercions le Gouvernement marocain d'avoir accueilli les réunions dans la ville de Bouznika, permettant ainsi aux membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État au sein du comité « 6+6 » d'œuvrer de manière constructive à la réalisation de cet objectif. Nous encourageons les deux chambres libyennes à donner suite aux recommandations, le cas échéant, notamment en répondant aux préoccupations identifiées par les principales parties prenantes libyennes et, à terme, en adoptant la législation pertinente.

Le Brésil reconnaît le rôle important que la Ligue des États arabes et l'Union africaine peuvent jouer pour contribuer à l'instauration de la confiance et à la promotion de la réconciliation nationale entre toutes les parties prenantes libyennes. La réconciliation nationale et les mesures visant à renforcer la confiance doivent être menées parallèlement aux efforts pour instaurer une transition politique. En outre, une approche globale de la consolidation de la paix contribuerait également à la durabilité de tout règlement politique en Libye. À cet égard, le Brésil encourage les autorités libyennes à envisager de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix, ce qui contribuerait à mobiliser un appui international en faveur des priorités nationales de la Libye en matière de consolidation de la paix, dans le plein respect de sa souveraineté.

En ce qui concerne l'aide étrangère fournie aux autorités libyennes en dehors du cadre des institutions de l'ONU, le Brésil souligne l'importance de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La fourniture d'un appui matériel et logistique risque de déstabiliser davantage la situation sur le terrain. Nous

tenons à souligner tout particulièrement que le fait de dispenser une formation militaire pourrait constituer une violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU en vertu de la résolution 1970 (2011), quelles que soient les parties prenantes libyennes qui en bénéficient. Nous nous faisons également l'écho des préoccupations exprimées par le Groupe d'experts du Comité 1970 concernant le gel des avoirs libyens prévu par le régime de sanctions de l'ONU. Comme l'a suggéré le Groupe d'experts, nous encourageons les États Membres à envisager d'exempter ces avoirs, le cas échéant, des politiques bancaires de taux d'intérêt négatifs, qui contribuent à leur érosion. Nous espérons également que le Comité des sanctions, avec l'aide du Groupe d'experts, tiendra compte de la nécessité d'éviter d'autres sources d'érosion des avoirs libyens gelés à l'étranger et de préserver ces fonds au profit du peuple libyen.

Nous partageons les préoccupations exprimées par la MANUL concernant la situation des demandeurs d'asile en Libye et encourageons les autorités libyennes compétentes à collaborer avec la Mission pour y répondre, en vue de protéger les droits humains des réfugiés et des migrants. Nous convenons avec le Représentant spécial de la nécessité de travailler ensemble pour donner une place centrale aux droits humains à tous les stades du processus politique en Libye. Atténuer la tragédie des réfugiés et des migrants dans le contexte libyen relève de notre responsabilité commune, et nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts à cet égard, notamment par le biais d'approches fondées sur le développement.

Pour terminer, le Brésil réaffirme la nécessité d'un processus politique ouvert à tous, dirigé et pris en main par les Libyens, que l'ONU doit continuer de faciliter sur la base des principes d'inclusivité, de transparence, de non-discrimination et d'appropriation nationale.

M. Pérez Loose (Équateur) (parle en espagnol): Nous nous joignons aux autres orateurs et oratrices pour exprimer aujourd'hui notre sentiment de tristesse face au naufrage d'un navire qui a entraîné la mort de nombreux migrants libyens, un naufrage qui aurait pu être évité.

Je remercie l'Ambassadeur Ishikane, Représentant permanent du Japon, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous avons également pris note de l'exposé de M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que de celui de M^{me} Imneina, membre de la société civile, et nous regrettons vivement de ne pas avoir pu entendre l'intégralité de sa déclaration en raison d'un problème d'interprétation.

Nous saluons également la participation de l'Ambassadeur Elsonni, Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

L'Équateur réaffirme son appui à M. Bathily et à l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour le travail qu'ils accomplissent dans ce pays en vue de trouver une solution durable à la crise politique et d'y instaurer la paix et la stabilité.

Nous prenons acte des résultats des travaux du comité conjoint dit « 6+6 » de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, qui sont parvenus à un accord sur les lois préparant le terrain pour les élections présidentielle et législatives prévues à la fin de l'année. Nous nous associons aux autres membres pour remercier le Royaume du Maroc des efforts qu'il a déployés afin de faciliter cette rencontre entre les parties libyennes. Nous espérons que, dans un cadre de coopération et d'engagement, les acteurs libyens régleront les questions en suspens et parviendront à l'accord politique nécessaire à la tenue d'élections régulières, transparentes, inclusives et sûres qui garantissent des conditions égales pour tous les candidats. Il serait bon que tous les acteurs politiques s'abstiennent de toute action susceptible de retarder le processus en cours.

Nous encourageons le Représentant spécial Bathily à continuer de promouvoir d'autres mécanismes qui permettraient de garantir la transition politique en Libye et la tenue d'élections dès que possible. Nous l'encourageons également à poursuivre les séries de consultations avec les différents secteurs de la société libyenne, y compris les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et les minorités ethniques, afin de garantir leur participation au processus politique. L'Équateur est persuadé que ce processus inclusif peut contribuer, comme cela a été noté en avril (voir S/PV.9306), à l'adoption d'un code de conduite qui permettra aux résultats des élections d'être acceptés par tous les candidats. Il est impératif que la campagne électorale se déroule dans un climat sûr et pacifique, sans discours haineux et sans violence. À cette fin, il faut protéger l'espace civique. Tous les Libyens doivent pouvoir s'exprimer librement, se réunir et s'associer pacifiquement.

S'agissant de la sécurité, nous exprimons une fois de plus notre reconnaissance à la Commission militaire conjointe 5+5 pour son action en faveur de la réunification des institutions de sécurité et de l'application de l'accord de cessez-le-feu. Nous saluons l'appui que fournissent les responsables militaires et de la sécurité au processus politique et leur contribution à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections sûres. Les progrès

notables enregistrés dans le cadre du dialogue sur le retrait des forces et des combattants étrangers et la relance des travaux des comités de liaison avec les pays voisins sont importants, en particulier à la lumière de l'évolution de la situation au Soudan. Ce retrait doit être coordonné et progressif. Nous encourageons par ailleurs les autorités libyennes à prendre des mesures efficaces pour remédier à la situation critique des migrants et des réfugiés. Nous demeurons préoccupés par les informations selon lesquelles des migrants et des demandeurs d'asile, y compris des femmes enceintes et des enfants, pourraient être détenus arbitrairement. Cela nous rappelle que ces groupes vulnérables doivent être traités avec dignité et conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Nous ne pouvons omettre de mentionner les répercussions de la crise libyenne sur l'ensemble de la région et, par conséquent, la nécessité de régler toute situation qui pourrait aggraver plus encore les problèmes de stabilité et de sécurité dans la région. Le soutien de la communauté internationale est donc nécessaire pour intensifier tous les efforts, y compris ceux visant à démanteler les réseaux criminels et de traite des êtres humains qui opèrent dans la région.

Pour terminer, l'Équateur renouvelle son appui au processus de paix en Libye et exhorte les parties libyennes à travailler de manière constructive avec le Représentant spécial Bathily afin de trouver une issue à l'impasse politique.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Je remercie le Représentant spécial Bathily et l'Ambassadeur Ishikane de leurs exposés. Nous remercions également M^{me} Imneina de sa contribution.

Les États-Unis prennent note des progrès signalés par le comité conjoint dit « 6+6 » en vue de l'adoption d'un ensemble de lois électorales et remercie le Maroc d'avoir accueilli ce cycle de pourparlers. Nous nous félicitons de la volonté de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye de collaborer avec l'ensemble des institutions et des acteurs libyens pour faire en sorte que les progrès accomplis à ce jour permettent d'organiser des élections en temps voulu. Nous demandons instamment à tous les acteurs de collaborer de manière constructive avec M. Bathily pour créer l'environnement politique, sécuritaire et juridique nécessaire à la tenue des élections. Il est plus que temps que les personnes qui occupent des postes de direction en Libye fassent preuve de leadership et répondent aux attentes du peuple libyen, qui réclame l'organisation d'élections dans les plus brefs délais afin de

23-17640 **17/21**

rétablir la légitimité de ses institutions politiques. Nous renouvelons notre plein appui aux efforts que déploie le Représentant spécial pour promouvoir un consensus politique sur la tenue des élections. Quiconque se préoccupe des intérêts de la Libye doit accueillir favorablement ses bons offices et sa médiation impartiale.

Nous saluons de nouveau le travail de la Commission militaire conjointe 5+5 et encourageons l'application rapide de toutes les dispositions de l'accord de cessez-lefeu de 2020, en particulier en ce qui concerne le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires ainsi que l'identification et la catégorisation des groupes armés en vue d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration éventuels. L'approche concertée et pratique de la Commission militaire conjointe 5+5 pour régler les problèmes qui se posent dans la vie quotidienne des Libyens met en évidence les avantages des progrès réalisés par la Libye dans l'unification de son dispositif de sécurité.

Nous sommes préoccupés par les opérations militaires menées à Zaouiya, notamment les frappes de drones, et nous demandons instamment à toutes les parties de veiller à ne pas prendre de mesures qui pourraient étendre la violence. Nous sommes préoccupés par le risque que des armes soient transférées de la Libye vers le conflit au Soudan et nous soulignons que l'embargo sur les armes imposé à la Libye interdit l'exportation d'armes et de matériel connexe en provenance de ce pays. L'embargo régional sur les armes imposé par l'ONU au Darfour interdit également l'entrée d'armes et de matériel connexe dans la région du Darfour. Nous encourageons le Groupe d'experts sur la Libye et le Soudan à suivre la situation de près. Nous demeurons profondément préoccupés par la détention de M. Imad Ben Rajab, le référent pour la question du transport illicite de pétrole, et demandons instamment aux autorités libyennes de fournir au Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye des informations sur les circonstances de son arrestation et de veiller à ce qu'il bénéficie des garanties d'une procédure régulière. En l'absence d'un référent capable de remplir les fonctions décrites dans les résolutions pertinentes, la capacité du Comité de s'acquitter de ses responsabilités est menacée, et nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles la contrebande de carburant aurait augmenté depuis l'arrestation de M. Ben Rajab.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait renouvelé ce mois l'autorisation accordée à l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, d'inspecter les navires soupçonnés de violer l'embargo sur les armes, et nous saluons le travail qu'accomplit l'opération IRINI pour décourager de telles violations. Les violations des embargos sur les armes et le pétrole, ainsi que la présence continue de mercenaires et de combattants étrangers, indiquent que des acteurs étrangers profitent du statu quo et l'entretiennent. L'ingérence étrangère a prolongé l'impasse politique et déstabilisé la Libye, et elle doit cesser afin que le peuple libyen puisse contrôler son avenir et définir la voie qui le mènera à la paix et à la prospérité.

Le Président (parle en arabe) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je remercie de leurs exposés détaillés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, et M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M^{me} Imneina de son exposé et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Elsonni à la présente séance.

En ce qui concerne l'évolution récente de la situation en Libye, nous espérons que le peuple libyen sera en mesure de régler les questions en suspens, parviendra au consensus requis pour adopter les lois nécessaires à la tenue des élections législatives et présidentielle, mènera à bien les phases de transition et réalisera son aspiration à la sécurité et à la stabilité. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de garantir la participation pleine, véritable et égale des femmes à ces efforts et de préserver leur sécurité et leur dignité. Nous réaffirmons qu'il importe de maintenir le processus politique sur les bons rails, ce qui est essentiel pour parvenir à un règlement politique permanent dirigé et contrôlé par les Libyens qui permettra à la Libye de tirer un trait sur le passé et de mettre fin à ses divisions internes.

Il est donc important de poursuivre les efforts diplomatiques, y compris sous les auspices de l'ONU. Les bons offices de M. Bathily et de son équipe jouent un rôle capital en vue de réconcilier les points de vue des Libyens. Nous saluons par ailleurs les efforts constants que déploient le Maroc et l'Égypte pour soutenir les Libyens et créer un environnement propice à un dialogue qui favorisera des avancées sur le volet constitutionnel. Alors que les efforts liés au processus électoral se poursuivent, nous soulignons la nécessité de mettre l'accent sur la réconciliation nationale et le dialogue, qui sont essentiels pour renforcer la confiance entre les parties, apaiser les divisions et parvenir à l'unité nationale qui est

impérative pour garantir la stabilité en Libye. En conséquence, nous appuyons les efforts entrepris par le Conseil présidentiel, l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour garantir la réussite des initiatives de réconciliation nationale dans l'intérêt de tous les Libyens.

L'instauration de la sécurité en Libye est également essentielle à l'édification d'un État stable. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion entre le groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui s'est tenue en mai à Tripoli, dans le prolongement des réunions organisées par la Commission militaire conjointe 5+5 dans différentes régions de la Libye.

Ces mesures encourageantes, et les autres mesures qui les accompagnent, comme la libération de prisonniers, démontrent l'engagement des chefs militaires à appuyer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et la détermination des dirigeants nationaux à participer à ces réunions. Nous espérons qu'elles contribueront à remonter le moral du peuple libyen.

Cependant, cela doit s'accompagner de mesures concrètes sur le terrain, notamment le retrait de toutes les forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires, de manière synchronisée, progressive, échelonnée et équilibrée. Par ailleurs, l'unification des institutions militaires et de sécurité dans tout le pays doit se poursuivre. Nous exhortons une nouvelle fois toutes les parties à s'abstenir de toute action ou pratique susceptible de provoquer une escalade ou de porter atteinte à la sécurité des civils.

Nous sommes pleinement attachés aux efforts internationaux visant à améliorer les conditions de sécurité en Libye. Nous avons cependant des doutes et des observations quant à l'efficacité des mécanismes autorisés à faire appliquer l'embargo sur les armes et la mesure dans laquelle cet embargo est respecté. Le fait de ne pas tenir compte des positions et des interprétations juridiques des États Membres concernant l'embargo sur les armes et son application sélective peuvent nuire au renforcement des capacités nationales en Libye.

Afin de préserver les progrès réalisés par la Libye dans la lutte contre le terrorisme, les mesures adoptées par le Conseil ne doivent pas entraver les efforts déployés par les forces libyennes pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, en particulier dans le sud de la Libye. Le Conseil doit par conséquent examiner sérieusement le régime de sanctions en vigueur et veiller à ce qu'il soit adapté à la situation actuelle de la Libye et

soit un moyen d'appuyer les efforts nationaux, au lieu de les entraver.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité nationale de la Libye. Nous espérons que tous les efforts consentis permettront de mettre fin aux divisions politiques, de donner la priorité aux intérêts libyens, de préserver et de protéger les ressources naturelles et les avoirs gelés de la Libye et de concrétiser les aspirations du peuple libyen frère à construire un État où règne une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et je vous souhaite plein succès dans vos fonctions. J'adresse également mes remerciements à S. E. l'Ambassadeur Ishikane, du Japon, pour l'exposé qu'il nous a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je sais aussi gré à M^{me} Imneina de son exposé, d'autant plus qu'elle représente un des groupes de la société civile en Libye.

Nous avons écouté l'exposé de M. Bathily, qui a passé en revue les défis auxquels se heurte mon pays, la Libye. Selon le calendrier qui avait été précédemment adopté, nous étions censés conclure toutes les consultations à la fin de ce mois en vue de promulguer la loi nécessaire à la tenue des élections d'ici à la fin de l'année.

À cet égard, nous avons suivi les travaux du comité « 6+6 » et de la Chambre des députés et les accords auxquels ils sont parvenus, ainsi que les différentes réactions à ces accords et les obstacles rencontrés. Il importe de traiter et de régler les questions en suspens. Il importe tout autant de consulter le comité et les autres dirigeants nationaux et politiques, ainsi que les institutions concernées, afin de préserver la stabilité et de créer un environnement favorable. Il est également essentiel d'adopter un calendrier pour les élections législatives et présidentielle qui se tiendront cette année. Les élections doivent être régulières, transparentes et fondées sur une législation équitable et juste. C'est tout à fait réalisable. Les élections n'ont pas pour but de marginaliser qui que ce soit, et elles doivent être acceptées et être organisées pour mener à bon terme le processus de transition. À cet égard, je tiens à remercier

23-17640 **19/21**

le Royaume du Maroc d'avoir accueilli les réunions du comité et mis en place les conditions nécessaires pour la conduite du dialogue intralibyen.

Si nous voulons aborder la situation actuelle de manière objective et responsable et répondre aux aspirations du peuple libyen à une vie digne, à la prospérité et au développement, nous devons garantir le succès du processus démocratique. Nous devons éviter de reproduire les erreurs du passé. Le peuple libyen est las de ces échecs et ne veut pas d'autres phases de transition, car cela pourrait provoquer une nouvelle lutte de pouvoir. Nous devons tenir compte des préoccupations et des réserves des différentes parties. Nous avons entendu certaines de ces préoccupations dans l'exposé de M. Bathily et les déclarations d'aujourd'hui.

En dépit des efforts consentis par le comité « 6+6 », des objections ont été formulées concernant certains des résultats de ses travaux. Nous appelons par conséquent toutes les parties à contribuer concrètement au règlement de ces questions. Nous demandons à l'ONU, dans son rôle de facilitateur, de nous aider à régler ces divergences dans les meilleurs délais. Nous sommes convaincus qu'avec de la bonne volonté, nous pouvons sortir de ce cercle vicieux et commencer à édifier un État stable.

Les Libyens sont en colère et frustrés. Leur rêve de tenir des élections est en train de leur échapper pour la deuxième fois. C'est pourquoi je demande au Conseil de ne pas les abandonner. Si je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil pour lui demander de ne pas abandonner le peuple libyen, c'est parce que de nombreux pays s'immiscent directement dans les décisions politiques libyennes. Le slogan prônant un processus dirigé et contrôlé par les Libyens n'est malheureusement qu'un slogan. Cela a été confirmé à maintes reprises. Nous rappelons dès lors l'importance des multiples déclarations faites par M. Bathily, selon lesquelles il collaborera avec les institutions libyennes compétentes et le Conseil présidentiel et dialoguera avec les différents acteurs politiques afin de régler les questions en suspens et de contribuer à l'élaboration de lois consensuelles qui nous permettraient d'organiser des élections libres et régulières.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la réponse apportée par l'ONU à la demande formulée par le Président du Gouvernement d'unité nationale d'envoyer une équipe chargée d'évaluer nos besoins en matière de préparation des élections. L'équipe a déjà rencontré plusieurs parties prenantes en Libye, et nous attendons avec intérêt son rapport, ses commentaires et ses observations. À cet égard, le Gouvernement réaffirme son soutien

aux efforts de l'ONU et sa volonté de tout mettre en œuvre pour garantir le succès des élections.

Malgré tous les défis auxquels mon pays est confronté sur le plan politique, nous devons garder à l'esprit les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 pour assurer la stabilité et désamorcer les tensions. Nous gardons espoir et saluons l'esprit national qui a prévalu lors des réunions de la Commission, notamment la plus récente tenue en Tunisie, afin d'assurer le suivi de l'application de l'accord de cessez-le-feu. À l'issue de cette réunion, un appel a été de nouveau lancé à l'ensemble du peuple libyen en vue du retrait de toutes les présences étrangères du territoire libyen.

Nous avons écouté la déclaration du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et les conclusions du Groupe d'experts. Je voudrais faire quelques commentaires sur la nature de ces sanctions, leur objectif et leur efficacité, en particulier en ce qui concerne le gel des avoirs et les sanctions imposées à certaines personnes.

Nous connaissons tous les conditions qui ont mené au gel des avoirs libyens et des fonds de la Libyan Investment Authority en 2011. La démarche avait pour but de protéger les richesses libyennes, mais nous avons également vu les mesures prises ensuite par plusieurs pays, qui montrent de quelle manière la question a été politisée depuis 12 ans, entraînant d'énormes pertes et l'épuisement de ces fonds. Certains pays ont préféré continuer d'imposer le gel des avoirs afin de gagner des intérêts sur les fonds déposés dans leurs banques. Ces mesures, sans précédent dans le contexte des sanctions de l'ONU, ont entamé la souveraineté de nos institutions nationales. Malheureusement, au cours de cette période, le rôle du Comité des sanctions et de son groupe d'experts a changé à maintes reprises, du suivi de l'application de la résolution 1970 (2011) à la gestion de la Libyan Investment Authority et de ses méthodes de travail, qui a notamment consisté à lui demander d'adopter certaines stratégies, à évaluer sa performance et à renforcer ses capacités.

Nous ne pensons pas que ces fonctions relèvent de la compétence et du mandat du Comité, comme si l'Authority venait d'être créée. Néanmoins, la Libyan Investment Authority a répondu à toutes les demandes qu'elle a reçues, et élaboré des stratégies pour mener à bien son plan d'action. Elle a également examiné l'état des avoirs gelés, en sollicitant l'aide de compagnies internationales, ce qui lui a permis d'établir que les avoirs s'épuisaient effectivement. Elle a travaillé avec des auditeurs de Deloitte, et elle a récemment demandé à Ernst and Young

de vérifier l'état des avoirs dans un souci de transparence. Que pouvions-nous faire d'autre ?

Hélas, les choses se compliquent encore, car il y a des pays qui utilisent certains paragraphes, voire des formules dans les rapports du Groupe d'experts – et nous savons tous que ces rapports ne sont pas forcément contraignants, étant donné qu'ils ne sont que l'expression des opinions du Groupe –, pour maintenir les avoirs libyens gelés sans la moindre justification juridique. Nous avons eu une expérience très décourageante avec la Belgique à cet égard. Nous appelons donc le Comité des sanctions à reconsidérer le régime et à permettre à la Libyan Investment Authority, comme nous l'avons déjà demandé plusieurs fois, d'investir et de gérer les avoirs gelés de la Libye. Nous ne demandons pas au Conseil de lever le gel des avoirs, mais de nous donner, à tout le moins, la liberté de gérer nos avoirs, même s'ils sont gelés.

S'agissant du régime de sanctions, et en particulier des sanctions imposées à des personnes, les membres du Conseil savent que la Libye a soumis des requêtes tendant à retirer le nom de certaines personnes de la liste des sanctions, pour raisons humanitaires ou parce que leur maintien sur ces listes ne se justifiait plus. Toutefois, il n'a pas été donné suite à nos demandes, et nous n'avons pas reçu d'explication logique ou claire pour motiver ces décisions. Le maintien de ces personnes sur la liste des sanctions aggrave leur sort sur le plan humanitaire. En conséquence, je demande à savoir si ces personnes, dont certaines sont des femmes, constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Je demande également en quoi le maintien de ces personnes sur les listes relève de la protection des droits humains.

Par exemple, les membres du Conseil sont au fait de la situation humanitaire très préoccupante du citoyen Hannibal Kadhafi, qui a entamé une grève de la faim il y a deux semaines. Voilà neuf ans qu'il est détenu dans une prison, aux mains de certains groupes, au Liban. Il est torturé et humilié pour des raisons politiques illogiques et injustifiées. Malheureusement, d'aucuns exploitent

son inscription sur la liste des sanctions pour justifier sa détention. Nous appelons donc le Conseil à demander au Gouvernement libanais de libérer immédiatement M. Kadhafi et de mettre fin à cette situation inhumaine.

Nous sommes convaincus que nos frères du Liban coopèreront avec nous par l'intermédiaire du comité créé par le Conseil présidentiel, du Gouvernement d'unité nationale, des institutions libyennes et des pays amis afin de trouver sans délai une solution à cette crise. La mobilisation positive du Conseil de sécurité sur les cas des citoyens libyens détenus envoie un message d'espoir et renforce les efforts dirigés par le Conseil présidentiel et l'Union africaine en vue de favoriser la réconciliation nationale, auxquels les membres du Conseil ont déjà exprimé plusieurs fois leur appui.

Pour conclure, et comme affirmé lors de précédentes séances d'information, bien que nous constations une stabilité relative dans toutes les régions de notre pays, et malgré notre optimisme, nous tenons toujours à transmettre au Conseil de sécurité les appels des citoyens libyens qui demandent à ce qu'il soit mis fin à toute ingérence négative dans nos affaires intérieures. Nous appelons le Conseil à ne pas se servir de la situation en Libye pour régler des comptes politiques. Nous avons besoin que le Conseil soutienne la volonté nationale libyenne, fasse cesser les divisions et instaure la stabilité sur la base d'une appropriation et d'une direction libyennes véritables. Nous avons pleinement foi en notre peuple, en particulier les jeunes Libyens qui, ces 12 dernières années, ont gagné en maturité et en savoir. Si on leur permet de reprendre le flambeau, nous pourrons, au prix d'un effort national collectif, surmonter cette crise, parvenir à la réconciliation, combler les lacunes et rendre à la Libye la position internationale qui lui revient de droit.

Le Président (parle en arabe) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.

23-17640 **21/21**